

Direction des Sports et Vie associative
Affaire suivie par Marie LUQUET
Tél. : 01 39 95 90 00
mluquet@ville-taverny.fr
N./Réf. : ML/MS/SD/CK/FP-Subventions 2021-2022

Mesdames, Messieurs les Présidentes et
Présidents des associations tabernaciennes

Taverny, le 09 novembre 2021

Objet : demande de subvention municipale pour la saison 2021-2022

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Avec l'équipe municipale que je conduis, nous souhaitons vous réaffirmer notre souhait de vous accompagner au mieux, afin de permettre aux Tabernaciennes et aux Tabernaciens de bénéficier d'une activité culturelle, sportive ou solidaire associative.

Pour répondre à vos besoins et mieux valoriser votre activité, trois dispositifs de subvention sont proposés :

- **La subvention de fonctionnement** : participation au fonctionnement de la gestion courante et globale de l'association, conformément à son objet social, afin de proposer une activité de qualité ;
- **La subvention d'aide au projet** : soutien à un projet conforme aux statuts de l'association, organisé en partenariat avec la ville, dans une logique d'intérêt général partagé ;
- **La subvention de soutien à la compétition** : participation aux frais (déplacements, formations, stages, frais d'engagements aux compétitions...) engagés pour une équipe ou un athlète individuel licencié dans un club tabernacien et évoluant dans un championnat de compétition de niveau au moins régional.

Aussi pour la saison 2021-2022, je vous invite à constituer votre dossier de demande de subvention dès à présent, en vous rendant sur le site internet de la ville www.ville-taverny.fr, Rubrique : *Sport Vie associative / Demande de subvention*, afin de télécharger **le dossier composé des deux formulaires** à compléter et de la notice et du guide pratique.

La procédure à suivre est la suivante :

Étape 1 : nous envoyer le dossier complet, avec les pièces justificatives, par email à : svie-associative@ville-taverny.fr.

Étape 2 : imprimer uniquement le formulaire « cerfa n°12156-05 » et le « complément ville » complétés. Les signer et les faire parvenir, accompagnés de votre lettre de demande à l'attention de Madame le Maire, à l'adresse suivante : *Service Vie Associative, Direction des Sports et de la Vie Associative - 149, rue d'Herblay - 95150 TAVERNY*.

La date limite d'envoi des dossiers complets par email et en version papier avec signature est fixée au **mercredi 15 décembre 2021 à 17h30**. Les dossiers parvenus après cette date ne seront pas instruits.

Le service Vie associative se tient à votre disposition au 01 39 95 90 04 et svie-associative@ville-taverny.fr pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire,

Florence PORTELLI

Vice-présidente de la Région Île-de-France